

## Compte-rendu de Réunion

## Site Natura 2000 « Haute Vallée de l'Orne et affluents » Groupe de travail « Agriculture »

*Lundi 13 décembre 2010 à 10h à Chailloué*

*Mardi 14 décembre 2010 à 14h à Ecouché*

*Mercredi 15 décembre 2010 à 14h à Mortrée*

*Vendredi 17 décembre 2010 à 10h à Rânes*

**Thème de la réunion :** Les 4 réunions du Groupe de Travail « Agriculture » ont pour objectif de discuter, d'amender et de pré-valider les diagnostics et orientations de gestion par les acteurs concernés par Natura 2000.

**Rappel du contexte :** Le Document d'Objectifs (DocOb) du site Natura 2000 « Haute Vallée de l'Orne et ses affluents » est en cours d'élaboration. Les diagnostics ainsi que les grandes Orientations de Gestion du site vont bientôt être proposés pour validation au Comité de Pilotage (CoPil). Les groupes de travail sont réunis pour associer le plus étroitement possible les exploitants, les propriétaires et les usagers des espaces concernés.

**Ordre du jour :**

- Présentation du site, rappel du calendrier
- Présentation des diagnostics et des orientations de gestion
- Corrections et compléments selon les remarques proposées
- Propositions pour 2011 (projet agroenvironnemental en 2012)

Étaient présents :

Nom	Prénom	Qualité	date de présence			
			13/12	14/12	15/12	17/12
BIERO	Thomas	DREAL Basse-Normandie	X	X	X	X
DEVILLE	Marie	CPIE Collines normandes	X	X	X	X
BLOSSIER	Marcel	Mairie du Merlerault	X			
FOUBERT	Vincent	Direction Départementale des Territoires de l'Orne	X			
HERGAULT	M.	Mairie de Chailloué	X			
LE SECQ	Régis	Exploitant	X			
LURSON	Patrick	Exploitant	X			
PARE	Philippe	Exploitant	X			
PARIS	Guerric	Jeunes Agriculteurs de l'Orne	X			
TAUPIN	Philippe	Exploitant	X			
VANISCOTTE	Sylvaine	Exploitante	X			
AUPOIS	M.	Exploitant		X		
AUREGAN	Claude	Exploitant		X		
BALLON	M.	Exploitant		X		
BARRE	Michel	Exploitant		X		
BERITAUTL	Jacques	Exploitant		X		
BISSON	Laurent	Exploitant		X		
CHIVARD	Jean-Louis	Exploitant		X		
DAVID	Dominique	Exploitant		X		
GILLOOTS	Philippe	Exploitant		X		

GUILLAUME	Matthieu	Exploitant		X		
LEBOUC	Marilyne	Exploitante		X		
LEROUX	Jérôme	Exploitant		X		
LOYAU	Jean-Philippe	Jeunes Agriculteurs de l'Orne - Argentan		X		
RIPAUX	Dominique	Exploitant		X		
ROYER	Claude	Exploitant		X		
SOLLIER	Gilbert	Exploitant		X		
THOMAS	Philippe	Exploitant		X		
BARRE	Thibaut	Exploitant			X	
BESNIER	PATRICK	Exploitant			X	
BUNEL	Bernard	Exploitant			X	
CHERPI	Lionel	Exploitant			X	
CLEREMBAUX	Lionel	Exploitant			X	
COECOUC	Marc	FDSEA			X	
COURANT	Claude	Chambre d'Agriculture de l'Orne			X	
COUSIN	Guy	Exploitant			X	
DUHERON	Patrick	Exploitant			X	
GAEC DES SAPINS-LA HAYEE	M. le gérant	Exploitant			X	
GENISSEL	Nadège	Exploitante			X	
LECOEUR	Stéphanie	Exploitante			X	
LEGER	Grégoire	Exploitant			X	
PELLOIN	Ghislain	Exploitant			X	
REMON	Julien	Exploitant			X	
ROUSSEAU	Alain	Exploitant			X	
TRIBOUT	Dominique	Exploitant			X	
VILAULT	Frédéric	Exploitant			X	
BLONDEL	Michel	Exploitant				X
CHIVARD	Pierre	Exploitant				X
COUPRIT	Françoise	Exploitante				X
EARL DE LA BUNOUDIÈRE	M. le gérant	Exploitant				X
GUILLAIS	Michel	Retraité agricole				X
HERMAN	André	Exploitant				X
LEFEBVRE	Gilles et Marc	Exploitant				X
MOTTEY	Mr	Retraité agricole				X
PORTIER	Jean-Yves	Exploitant				X
ROUSSE	Dominique	Exploitant				X
SCEA de l'être Soyer	M. le gérant	Exploitant				X

Par souci de simplicité, les quatre réunions organisées entre le 13 et le 17 décembre 2010 dans différents secteurs du site Natura 2000 font l'objet d'un compte-rendu unique.

### Contexte

M<sup>elle</sup> Deville (chargée de mission Natura 2000 au CPIE des Collines normandes, opérateur du site désigné par l'État) ouvre la réunion en remerciant les participants de leur présence. Ces réunions font partie du premier cycle de concertation pour l'élaboration du Document d'Objectifs du site.

Elles vont permettre de faire apprécier aux participants le travail en cours et les données recueillies sur le site, tout en prenant en compte leurs avis et répondant ainsi aux questions qu'ils peuvent se poser.

*Une première question est posée au sujet de l'envoi de courrier informant tous les exploitants pour ce groupe de travail.* M<sup>elle</sup> Deville répond qu'en effet, tous les exploitants n'ont pas été prévenus et que les participants sont issus d'une liste d'environ 130 noms, soit 1/5 du nombre total d'exploitations du site. La liste, qui doit représenter l'ensemble des exploitants, a été créée à partir de 3 sources différentes :

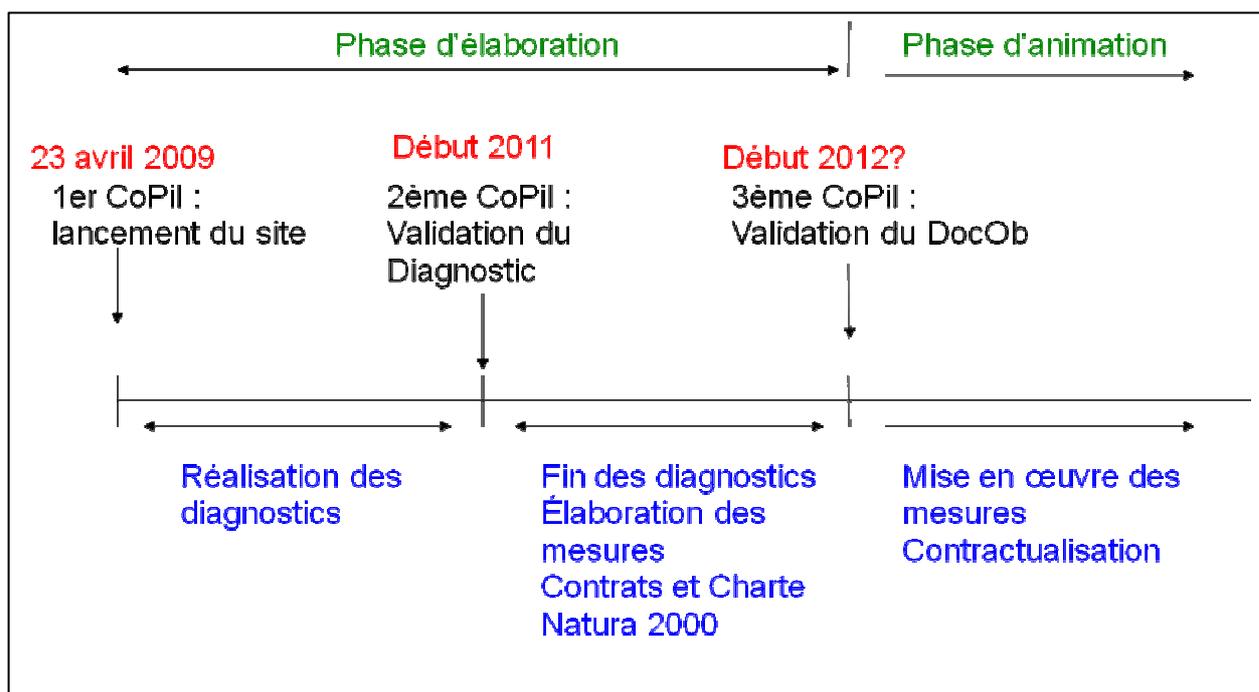
- Une liste fournie par l'ADASEA avec des exploitants ayant souscrit précédemment des MAE, CTE ou CAD,

- Une liste fournie par la Chambre d'Agriculture avec les exploitants participant au GVA (Groupement de Vulgarisation Agricole) de Mortrée-Sées et de Rânes,
- Une liste fournie par chaque élu ou président de communauté de communes qui a été rencontré et qui a bien voulu représenter sa commune ou sa collectivité par ce biais.

Le calendrier et le déroulement de la vie d'un site Natura 2000 sont rappelés. Les phases de concertation sont des moments importants dans le processus de mise en œuvre du dispositif Natura 2000 choisi par la France. *De nombreuses interventions signalent alors que les acteurs de terrain ne sont pas consultés en amont.* M<sup>elle</sup> Deville répond que ces quatre réunions sont justement menées pour cela. *Un exploitant déplore que les agriculteurs et propriétaires n'ont été informés qu'après la définition du périmètre alors qu'ils auraient dû être contactés et participer à ce projet en amont, d'autant plus que le périmètre ne leur semble pas toujours juste.* M. Biéro de la DREAL répond que si trop d'incohérences sont relevées (soit plus de 5% du territoire), le périmètre pourrait être retravaillé mais que cependant, toutes les collectivités ont été précédemment consultées avant la désignation officielle du site. De plus, il ajoute que le périmètre Natura 2000 n'empêche en rien les pratiques agricoles. *De nombreuses réactions, à chaque réunion, montrent la crainte de voir apparaître des contraintes et des obligations dans les pratiques.* Le choix français, parfois copié par d'autres pays européens, est basé sur le volontariat : en dehors des évaluations d'incidences, n'adhère à ce projet que celui qui le souhaite. C'est donc une démarche volontaire où le respect de la biodiversité passe par le soutien aux activités respectueuses de l'environnement.

La présentation fait un point sur le calendrier, avec :

- la phase, actuellement en cours, d'élaboration du Document d'objectifs qui se poursuivra jusqu'en 2012,
- après la validation du DocOb (prévue en 2012), la phase d'animation où les mesures Natura 2000 (contrats et charte) pourront être souscrites.



### Réalisation des diagnostics

La réunion se poursuit en présentant l'intérêt des diagnostics socio-économique et écologique (précision, représentation du territoire et identification des points forts et faibles du site). L'objectif est double :

- les acteurs du site doivent pouvoir s'investir à travers des mesures économiques viables,
- l'État doit pouvoir s'assurer de l'efficacité des mesures sur les espèces et les habitats d'intérêt européen.

Les diverses phases de réalisation des diagnostics sont expliquées une à une (bibliographie, travail de terrain, rencontre des acteurs et des partenaires du site, outils de communication pour diffuser de l'information auprès du grand public, travail de cartographie pour représenter les données de manière synthétique).

*La phase de terrain, dont la réalisation de la cartographie des habitats naturels nécessite un passage dans chaque parcelle, soulève de nombreuses réactions. Cela apparaît comme une remise en cause de la propriété privée. M. Biéro explique qu'un courrier avait été préalablement envoyé à l'ensemble des maires des communes concernées expliquant les inventaires avec l'emprise exacte du site sur le territoire communal. M<sup>lle</sup> Deville explique que cette prospection permet d'identifier les parcelles qui abritent un habitat naturel d'intérêt européen. Pour toutes celles qui semblent présenter un intérêt européen, un relevé floristique est réalisé, c'est pourquoi l'ensemble des parcelles doit être parcouru. Les pratiques (pâturage, fauche,...) sur la parcelle sont également identifiées.*

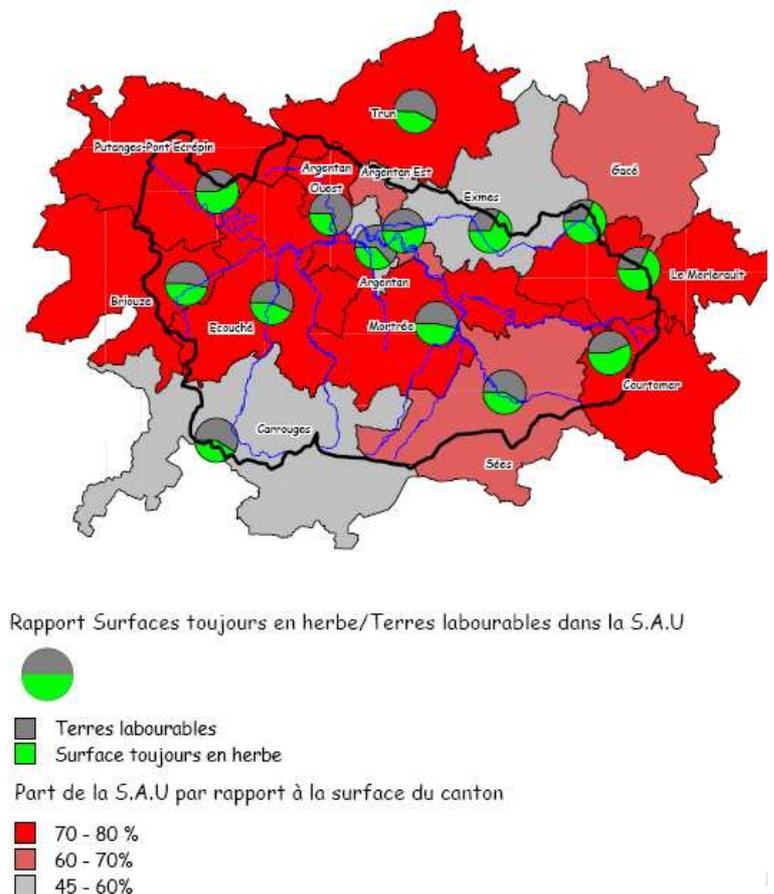
### Le diagnostic socio-économique

Une vue d'ensemble du site permet de faire émerger ses principales caractéristiques : la densité est de 47 habitants/km<sup>2</sup>. Il est composé de 88 communes (dont 1/3 possèdent des documents de maîtrise choisie de l'urbanisme : les cartes communales et les plans locaux d'urbanisme) et 13 communautés de communes.

Les données sur le secteur agricole (qui représente 75% du territoire) montrent son importance. Il s'agit de 625 exploitations, nombre qui a diminué de moitié ces 20 dernières années. Les surfaces toujours en herbe ont fortement régressé (-66%) tandis que les terres labourables ont progressé (+37%) durant cette même période. Les cantons de Courtomer, du Merlerault, de Gacé, d'Exmes et de Putanges possèdent une surface toujours en herbe plus importante que celle des terres labourables (cf. ci-contre). Ces informations soulèvent des remarques, *en particulier sur l'évolution des pratiques car les dernières données datent de 2000.* M. Foubert (DDT Orne) intervient en proposant d'avoir une image de 2010 des couverts sur l'ensemble de la zone par l'intermédiaire d'échanges de données entre le CPIE des Collines normandes et la DDT61. Cette remarque permettra une image actualisée de la situation sur le terrain.

Le milieu forestier et les autres secteurs économiques (commerces, artisanat, entreprises, carrière) sont détaillés. Un point est fait sur les activités touristiques (nombreuses et diversifiées), celles de loisirs avec la pêche, la chasse et celles sportives avec la randonnée et le kayak, deux activités qui pourraient avoir un impact sur les habitats d'intérêt européen, tant sur la tranquillité des espèces (loutre) que sur le maintien de certains habitats (herbiers à renoncules).

*Une intervention souligne le rôle de la gestion forestière (en particulier en forêt d'Écouves) sur la rétention de l'eau au niveau des têtes de bassin versant de la Thouanne et de la Sennevière. Elle rappelle que la sylviculture intensive a aussi des impacts sur la ressource eau, en particulier sur les phénomènes d'érosion, de ruissellement et parfois d'inondation.* M. Biéro répond que cette donnée est prise en compte dans le diagnostic, mais qu'elle n'a pas été soulignée dans cette intervention.



Un exploitant demande si le canoë n'as pas un rôle néfaste pour les habitats. M<sup>elle</sup> Deville répond qu'en effet, le passage de trop nombreux canoës et kayaks peut abimer certains habitats d'intérêt européen et que cette problématique a été prise en compte dans les orientations de gestion préconisées.

### Le diagnostic écologique

Le site a été à l'origine désigné pour 6 habitats naturels et 9 espèces d'intérêts européens. Ils ont tous été inventoriés sur le site. Les campagnes de terrain, dont certaines ont commencé avant 2009, ont permis d'inventorier une nouvelle espèce et de nouveaux habitats d'intérêt européen.



Pour la Loutre, des suivis bisannuels existent depuis 2002 sur la vallée de l'Orne : ils montrent que la colonisation de la vallée est croissante puisque, cette année, des traces ont été trouvées à Sées. La population est très faible (20 à 40 individus sur l'ensemble de la Vallée de l'Orne), donc il n'y aura pas d'invasion de loutre identique à celle du ragondin. La cohabitation avec le ragondin est possible mais, parfois, la loutre peut manger un de leurs petits.



La mulette épaisse a été inventoriée en 2009, uniquement par le biais de ses coquilles. Elle est très présente au niveau des méandres de l'Orne, un peu dans l'Udon, la Cance et l'Ure.



*Vertigo moulinsiana*, le vertigo des moulins, est une toute petite espèce d'escargot de 2mm de haut. Cette espèce est connue sur deux zones actuellement : le marais de Grozny à Sarceaux et à Fontenay sur Orne. L'inventaire se poursuivra en 2011.



L'écrevisse à pattes blanches est encore présente sur quelques petits affluents, mais sur ce site, elle est très limitée par la présence de l'écrevisse américaine. Cette espèce a été importée en France pour son élevage et ensuite, elle a été relâchée dans les cours d'eau, intentionnellement ou pas (vidange d'étangs). La population des deux espèces est connue grâce au suivi de l'ONEMA (Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques).



Le damier de la succise est un petit papillon fortement dépendant des prairies humides acides en tête de bassin versant où se développe la succise, sa plante-hôte (nécessaire à sa chenille). Il est présent sur les têtes de bassin de la Thouanne, Sennevière, Cance et Udon.



La cordulie à corps fin est une libellule vivant le long de la ripisylve (forêt bordant le long des cours d'eau, composée d'aulnes et de frênes). Elle est ici en limite nord de son aire de répartition. Un premier inventaire a eu lieu en 2010.



L'agrion de Mercure est une toute petite libellule qui vit le long des cours d'eau de faible taille (fossé, ru descendant de sources ou de mares vers le cours d'eau le plus proche) avec la présence d'une végétation composée de joncs ou de grandes herbes.



La lamproie de Planer est un poisson qui vit dans des fonds composés de sable et de graviers. Très difficile à observer, ses populations sont peu connues. Elles sont remarquées principalement lors d'inventaires piscicoles.



Le triton crêté est présent dans quelques dizaines de mares du site.



L'écaille chinée et le lucane cerf-volant sont deux espèces vivant dans le bocage. Ils sont assez présents en France et dans l'Orne du fait d'une trame bocagère encore importante.



Le chabot est un poisson vivant dans les cours d'eau assez rapide avec un fond constitué de graviers plus ou moins gros. Il est largement présent dans l'Orne et ses affluents. Il n'y a pas eu d'inventaire particulier pour cette espèce.

Ce récapitulatif montre l'intérêt de la zone, sa diversité et les bonnes pratiques présentes. *Suite à cette explication, un exploitant intervient en demandant l'intérêt de la biodiversité.* M<sup>elle</sup> Deville répond en parlant des variétés locales qui sont particulièrement adaptées au climat et à la géographie d'un site et qu'en cas de bouleversement climatique, ces variétés pourront être utilisées à bon escient dans d'autres sites. L'exemple de la forêt est aussi exposé : il a été prouvé, après la tempête de 1999, que les milieux les plus diversifiés en espèces ont mieux repris, sans de fortes interventions humaines. *Un exploitant souligne que des parcelles de résineux comme de feuillus sont parfois tombées en entier.* M. Biéro indique qu'il a été constaté une bien meilleure résistance des peuplements forestiers aux coups de vents lorsqu'ils sont diversifiés dans leur structure et dans leurs essences. Il ajoute que le rythme de disparition de la biodiversité est plus élevé que jamais et qu'il disparaît plus d'espèces qu'il n'en apparaît, d'où les mesures qui sont prises autour de la biodiversité.

Les différents habitats présents sur le site sont ensuite décrits. Il existe :

- des habitats aquatiques :
  - o les cours d'eau avec des herbiers à renoncules,
  - o les mares abritant une végétation caractéristique.
- des habitats prairiaux :
  - o les prairies humides acides en tête de cours d'eau,
  - o les prairies maigres de fauche (photo ci-contre),
  - o les mégaphorbiaies, habitat de transition composé de hautes herbes en bordure de cours d'eau au ou présent sur des parcelles en déprise, juste avant la colonisation par les saules.
- des habitats forestiers :
  - o des hêtraies-chênaies à jacinthes des bois,
  - o des hêtraies-chênaies collinéennes à houx,
  - o des forêts de ravins (photo ci-contre),
  - o des forêts alluviales d'aulnes et de frênes.
- d'autres habitats potentiels :
  - o certaines pelouses amphibies présentes (de fin-juillet à septembre) sur la partie émergée du lit de cours d'eau ou de mares lors de la baisse du niveau d'eau,
  - o des habitats landeux : pelouses rases sur escarpement comme lande sèche,
  - o en tête de bassin : des landes humides voire des tourbières (forêt d'Ecouves).



Un exploitant remarque que les mégaphorbiaies sont garanties par la fauche ou la présence d'animaux dans les parcelles. M<sup>elle</sup> Deville confirme ce fait : cette biodiversité est présente du fait des pratiques. L'objectif désormais est de conserver les habitats d'intérêt européen et les habitats d'espèces en assurant des pratiques extensives.

### Analyse des résultats

La réunion continue avec l'analyse des diagnostics : une bonne qualité globale des milieux est mise en avant avec, cependant, quelques points faibles (analysés plus précisément par la suite) :

- la qualité de l'eau en demi-teinte,
- des ouvrages qui limitent la continuité écologique du cours d'eau,
- pas de programme global d'entretien et de restauration de cours d'eau et de ses rives (excepté entre Ecouché et Putanges et depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011 sur la Thouanne et la Sennevière),
- l'existence de perturbations écologiques liées aux espèces exotiques envahissantes,
- des corridors écologiques (milieux qui relient des habitats entre eux et qui permettent ainsi aux différentes espèces de se déplacer et de se mélanger) pas toujours fonctionnels.

Selon l'état des lieux du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Orne amont, voici les principales causes de non-atteinte du bon état des eaux demandé par la Directive Cadre sur l'Eau pour les 7 masses d'eau du site. On voit que deux reports sont prévus pour 2021 et trois reports en 2027. Les raisons de ces reports sont d'ordre technique (cf. les facteurs limitants ci-dessous) et financier.

Masse d'eau	Objectif de qualité DCE	Facteurs limitants confondus
L'Orne de sa source au confluent de l'Ure inclus	2027	morphologie dégradée, pollution diffuse et ponctuelle, <b>phénomènes de ruissellement et d'érosion.</b>
La Sennevière de sa source au confluent de l'Orne exclu	2021	morphologie dégradée, un mauvais état physico-chimique (forte concentration en nitrates).
La Thouane de sa source au confluent de l'Orne exclu	2015	morphologie dégradée ; une qualité d'eau moyenne à médiocre (matières organiques, nitrates et nitrites), <b>phénomènes de ruissellement importants.</b>
L'Orne du confluent de l'Ure au barrage de Rabodanges (exclu)	2027	morphologie dégradée, mauvais état physico-chimique (nitrates), <b>phénomènes de ruissellement</b> et de qualité des rejets en zone urbaine difficiles à prendre en compte.
La Maire de sa source au confluent de l'Orne	2015	maîtrise d'ouvrage pour l'entretien du cours d'eau et de ses affluents.
La Cance de sa source au confluent de l'Orne	2021	morphologie dégradée, dégradation de la qualité physico-chimique depuis peu, état chimique jugé mauvais.
L'Udon de sa source au confluent de l'Orne	2027	morphologie dégradée impactant jusqu'à la source du cours d'eau.

Le tableau montre que l'hydromorphologie des cours d'eau est très dégradée (recalibrage (en particulier sur l'Udon dès ses sources), absence de méandres avec une vitesse d'écoulement qui peut être accélérée), et que l'Orne en entier (ainsi que la Thouanne) est touchée par des problèmes d'érosion et de ruissellement. La pollution des eaux (par des matières organique, nitrates, nitrites, etc...) limite le bon état des eaux sur la plupart des masses d'eau. Seul l'affluent de la Maire est de bonne qualité.

Un exploitant se demande alors pourquoi il n'y a pas d'amélioration sur la Cance suite au travail mené sur le site Natura 2000 d'Ecoves. M. Biéro répond que les travaux (mise en place de clôtures et d'abreuvoirs sur deux affluents de la Cance) sont en place depuis peu de temps, que des améliorations vont se faire sentir mais l'inertie des milieux fait que ce changement n'est pas visible à l'heure actuelle. D'autres exploitants signalent que d'autres sources de pollution existent : l'assainissement des eaux usées, pas toujours bien réalisé, le salage des routes pendant l'hiver, les produits phytosanitaires le long des voies de circulation par le CG61,... M<sup>elle</sup> Deville note qu'en effet, l'assainissement des eaux

domestiques est pris en compte dans le Document d'Objectifs. En parallèle, M. Biéro répond que l'impact du salage sur les eaux mérite d'être étudié et d'être abordé dans le DocOb. Il évoque, par contre, que le CG61 vient de mettre en place une charte visant à la non-utilisation des produits phytosanitaires depuis 2 ans. *Un exploitant demande si la décomposition des feuilles mortes, en tombant, ne jouent pas un rôle dans la pollution aux nitrates de l'eau.* Il faut savoir que ces feuilles font partie du cycle naturel de l'azote : les matières nutritives issues des feuilles en décomposition (nombreux éléments, y compris des nitrates) sont prélevées sur place par les racines de ces mêmes arbres. Il s'agit d'un cycle fermé : ce ne sont pas les feuilles des arbres qui génèrent les taux de nitrates mesurés dans les rivières. *Des exploitants expliquent que, vu le prix des produits (tant phytosanitaires que fertilisants), ils n'en consomment pas beaucoup et uniquement ce qui est nécessaire. Au contraire, les particuliers ont une forte consommation de produits phytosanitaires.* M<sup>elle</sup> Deville propose de tenir compte de cette information, mais souligne qu'il n'existe pas de chiffre à disposition pour l'utilisation des phytosanitaires par les particuliers.

*Plusieurs exploitants demandent si la mise en place des bandes enherbées le long des cours d'eau ne suffit pas à limiter les phénomènes d'érosion et de ruissellement.* M<sup>elle</sup> Deville avance le fait que ce principe est en effet un très bon début. Un exploitant élu à la communauté de communes de Mortrée explique qu'il est prouvé que les labours, malgré cette bande enherbée de 5m, favorisent le ruissellement et que la présence de prairies limite ce phénomène.

La présentation se poursuit en présentant le manque, sur certains linéaires, de protection des berges sur les cours d'eau. Ce facteur induit des pertes de terres agricoles, un réchauffement de l'eau et des apports de matière organique qui ont tendance à colmater les cours d'eau en aval (phénomène très négatif pour certaines espèces comme l'écrevisse à pattes blanches, le chabot, la lamproie de Planer). Ensuite est abordée la problématique des ouvrages et du piétinement du cours d'eau (lorsque les bêtes n'ont pas d'abreuvoir aménagé) et leurs conséquences négatives, pour la qualité de l'eau comme pour la consommation des animaux et de la population. *De nombreux agriculteurs réagissent à cette information, en donnant l'exemple de la présence de saumons sur l'Orne auparavant.* M. Biéro explique qu'une étude a été menée par la CATER (Cellule d'Animation Technique pour l'Eau et les Rivières de Basse-Normandie) comparant l'état de deux cours d'eau similaires, l'un sans clôture ni abreuvoir et l'autre avec : les résultats montrent une bien meilleure qualité des eaux au point de vue des contaminations bactériennes lorsque les animaux ne divaguent pas dans les ruisseaux.

La réunion continue en abordant la problématique des espèces exotiques envahissantes. Ces dernières créent des perturbations écologiques (berges qui s'effondrent, recul des populations d'espèces protégées, transmission de maladies,...). Les cinq espèces présentes sur le site sont le ragondin, le rat musqué, l'écrevisse américaine, la renouée du Japon et la balsamine de l'Himalaya. *Un exploitant fait part de la présence de tortues de Floride à proximité d'Argentan.* M<sup>elle</sup> Deville en prend note et signale que ce sera inscrit dans le Document d'Objectifs.



## Les orientations de gestion

Les orientations de gestion sont ensuite déclinées selon chaque espèce et habitat ou groupe d'habitat. Les orientations de gestion doivent englober tous les enjeux et être conformes aux réglementations et aux autres politiques publiques existantes. Elles servent de cadre aux futures mesures sur le site (contrats et charte Natura 2000).

Espèces	Enjeu patrimonial	Enjeux de conservation	Orientations
La Loutre	Très fort (Seule population de Normandie)	Maintien et restauration de corridors écologiques Gestion des ressources alimentaires Maintenir des zones de tranquillité	<b>2- Garantir des corridors écologiques fonctionnels</b> <b>8- Trouver un équilibre entre pratiques de loisirs et maintien des habitats</b>
L'escargot <i>Vertigo moulinsiana</i>	Très fort (Seule population du Nord-ouest de la France)	Maintien et restauration de cariçaies	<b>7- Maintenir et préserver les zones humides</b>
La mulette épaisse	Très fort (seul site de Basse-Normandie)	Maintien d'une bonne qualité de l'eau	<b>1- Limiter l'érosion et le ruissellement</b> <b>3- Favoriser une exploitation extensive avec un faible niveau d'intrants</b> <b>4- Restaurer la continuité écologique du cours d'eau</b>
La Cordulie à corps fin	Fort (Limite d'aire de répartition)	Maintien et restauration de corridors écologiques	<b>2- Garantir des corridors écologiques fonctionnels</b>
Le Damier de la succise	Fort	Maintien et restauration de prairies humides	<b>5- Lutter contre la déprise et l'embroussaillage</b> <b>3- Favoriser une exploitation extensive avec un faible niveau d'intrants</b>
L'Agrion de Mercure	Fort	Maintien et restauration de corridors écologiques et de zones humides	<b>5- Lutter contre la déprise et l'embroussaillage</b> <b>7- Maintenir et préserver les zones humides</b>
L'écrevisse à pattes blanches	Très fort	Lutte contre les espèces invasives Maintien et restauration de la continuité écologique	<b>1- Limiter l'érosion et le ruissellement</b> <b>3- Favoriser une exploitation extensive avec un faible niveau d'intrants</b> <b>4- Restaurer la continuité écologique du cours d'eau</b> <b>9- Contrôler l'évolution des espèces invasives</b>
La lamproie de Planer	Fort	Maintien d'une bonne qualité de l'eau	
Le chabot	Faible		
Le Triton crêté	Modéré	Maintien et restauration de zones humides	<b>7- Maintenir et préserver les zones humides</b>
L'écaille chinée Le lucane cerf-volant	Faible	Maintien et restauration du bocage	<b>2- Garantir des corridors écologiques fonctionnels</b> <b>3- Favoriser une exploitation extensive avec un faible niveau d'intrants</b>

Habitats	Enjeu patrimonial	Enjeux de conservation	Orientations
Prairie maigre de fauche	Modéré	Maintien de la fauche et du réseau bocager	<b>3- Favoriser une exploitation extensive avec un faible niveau d'intrants</b>
Prairie acide à molinie	Faible	Maintien du pâturage, de la fauche et du réseau bocager	<b>3- Favoriser une exploitation extensive avec un faible niveau d'intrants</b> <b>5- Lutter contre la déprise et l'embroussaillage</b> <b>7- Maintenir et préserver les zones humides</b>
Mégaphorbiaie	Faible	Entretien des berges Maintien de zones humides	<b>1- Limiter l'érosion et le ruissellement</b> <b>7- Maintenir et préserver les zones humides</b>

Habitats forestiers	Modéré à faible	Maintien de la biodiversité forestière Soutien à la gestion extensive Maintien et restauration de corridors écologiques	<b>6- Adapter les modes de gestion et de production sylvicole</b> <b>2- Garantir des corridors écologiques fonctionnels</b>
Habitats landeux Pelouses sur pentes rocheuses	Faible	Maintien et lutte contre la déprise agricole	<b>5- Lutter contre la déprise et l'embroussaillage</b> <b>8- Trouver un équilibre entre pratiques de loisirs et maintien des habitats</b>
Habitats aquatiques	Faible	Maintien d'une bonne qualité de l'eau	<b>1- Limiter l'érosion et le ruissellement</b> <b>3- Favoriser une exploitation extensive avec un faible niveau d'intrants</b> <b>8- Trouver un équilibre entre pratiques de loisirs et maintien des habitats</b>

Les participants se demandent à quoi correspond « un faible niveau » d'intrants ou comment sera dirigée « la lutte contre la déprise en l'embroussaillage ». M<sup>elle</sup> Deville répond que le faible niveau d'intrants est un seuil qui est choisi lors de groupe de travail et qu'il est différent selon chaque site. Par exemple, sur l'autre site Natura 2000 qu'elle anime, le « Bassin de la Souleuvre » dans le bocage virois, ce seuil est de 60 unités d'azote total par hectare et par an. Pour « Haute Vallée de l'Orne et ses affluents », il sera fixé pendant les groupes de travail. Pour la lutte contre la déprise et l'embroussaillage, il s'agit de permettre une utilisation de prairies, actuellement abandonnées, par des exploitants. Il pourrait s'agir de débroussaillage suivi d'un pâturage. L'objectif est de maintenir les prairies ouvertes, pour permettre la présence du damier de la succise et de la prairie humide à molinie. Limiter l'amendement conserve ainsi la prairie acide, caractère nécessaire pour la conservation de l'espèce et de l'habitat décrits ci-dessus. *Un exploitant rappelle que ces prairies sont un problème pour les exploitants car elles abritent des parasites (dont les douves), très problématiques pour les exploitants, c'est pourquoi elles sont peu utilisées.*

Un autre exploitant s'interroge sur l'existence d'une obligation de résultat pour le programme NATURA 2000. M. Biéro répond que chaque État européen s'est engagé à maintenir ou à restaurer les habitats et les espèces en bon état de conservation dans les sites Natura 2000. Cette obligation incombe à l'État à l'échelle de l'ensemble du territoire, elle est traduite sous la forme de moyens incitatifs (contrats, charte) et préventifs (les évaluations d'incidences Natura 2000). *Un exploitant demande alors si le réseau européen est équitable et si tous les pays portent la même « charge ».* M. Biéro répond que chaque pays européen se doit de participer au réseau Natura 2000 au risque d'avoir des amendes (y compris les derniers pays entrés dans l'UE). La France appartenant au réseau Natura 2000 depuis longtemps, le site « Haute Vallée de l'Orne et affluents » n'a pas été créé pour pallier à un manque : il a été résolument agrandi du fait de la présence de la loutre.

Les 10 orientations de gestion proposées par le CPIE des Collines normandes sont déclinées :

- 1- Limiter l'érosion et le ruissellement,
- 2- Garantir des corridors écologiques fonctionnels,
- 3- Favoriser une exploitation extensive avec un faible niveau d'intrants,
- 4- Restaurer la continuité écologique des cours d'eau,
- 5- Lutter contre la déprise et l'embroussaillage,
- 6- Adapter les modes de gestion et de production sylvicole,
- 7- Maintenir et préserver les zones humides,
- 8- Trouver un équilibre entre pratiques de loisirs et maintien des habitats,
- 9- Contrôler l'évolution des espèces invasives,
- 10- Accompagner la mise en œuvre du DocOb.

Suite aux diverses interventions, **l'orientation n°1 devient : Garantir la Qualité de l'Eau**, ce qui permet de prendre en compte l'assainissement dans les communes, le salage des routes, la présence de bassin de rétention et leurs débordements possibles, etc.

La réunion se termine par des échanges au sujet d'un possible projet agroenvironnemental sur le site pour la campagne 2012. M<sup>elle</sup> Deville explique que ce projet doit être déposé avant le 31 octobre 2011 à la DRAAF (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt) de Basse-Normandie. Ce projet sera ensuite présenté en CRAE (Commission Régionale Agro-Environnementale) qui le validera, y compris l'enveloppe budgétaire proposée. Or ce projet, qui est composé des MAE-t et de l'enveloppe budgétaire, ne peut être défini par l'opérateur seul. Les exploitants, s'ils sont intéressés, peuvent participer à la construction de ces MAE. Ce sont des Mesures Agro-Environnementales territorialisées, contrats de 5 ans souscrits par un exploitant, avec un engagement à la parcelle. Elles sont la suite des CAD, et plus anciennement des CTE, avec un certain nombre d'amélioration portant notamment sur les modalités de contrôle.

*Un exploitant demande si le degré de précision est resté le même : il s'était engagé dans un CTE et parmi les contraintes, il devait « laisser un arbre mort sur pied tous les 2 mètres dans ses haies et ripisylves », ce qui était, bien évidemment, une précision trop difficile à suivre.* M. Biéro répond qu'un assouplissement des mesures a été mené car la réalisation de certains CTE sur le terrain s'est révélée assez compliquée.

M<sup>elle</sup> Deville pense que 2 réunions minimum sont nécessaires et propose que l'une se déroule au mois de mars, l'autre en septembre. De nombreux exploitants paraissent intéressés pour participer à ces réunions, les dates et le temps de la réunion (2h) étant raisonnables. La Chambre d'Agriculture et le représentant de la FDSEA soulignent l'intérêt de participer à ces réunions pour faire partie des décideurs et choisir des MAE qui correspondent vraiment aux besoins du territoire. *Un exploitant demande si la souscription au MAE ne va pas devenir obligatoire.* M. Biéro explique que cette même question était posée il y a 7 ans, lors de groupes de travail « Agriculture » qu'il menait sur un autre site Natura 2000 : il semble que la France persiste dans une démarche volontaire et contractuelle. M. Biéro renchérit en parlant d'autres pays de l'Union européenne, qui, après une mise en œuvre obligatoire et réglementaire de Natura 2000, s'inspirent désormais de la démarche française et se tournent vers une mise en œuvre basée sur le volontariat.



**Article sur un exploitant qui a fait le choix des MAET sur le site Natura 2000 « Vallée de l'Orne et affluents ».**

fertilisation limitée» proposée sur l'autre site Natura 2000 qu'elle anime (« Bassin de la Souleuvre »). Il s'agit d'un engagement à la parcelle, sur 5 ans, avec un chargement d'1.6 UGB/ha en moyenne sur l'année et une fertilisation totale (organique et minérale) de 60 unités d'azote, 30 unités de phosphore et 60 unités de potasse. Pour cela, l'indemnité est de 197 euros/ha/an. M. Biéro ajoute que cette indemnité évolue en fonction du degré d'ambition des MAET choisies par les exploitants. M<sup>elle</sup> Deville ajoute qu'une seconde MAET Herbe est proposée sur le « Bassin de la Souleuvre » : « Gestion des prairies avec chargement limité et absence de fertilisation », où le chargement est aussi limité à 1.6 UGB/ha/an en moyenne, mais sans fertilisation. Le niveau d'ambition étant plus élevé, l'indemnité l'est aussi : 261 euros/ha/an.

*Un exploitant demande si ces mesures ont beaucoup été signées, car celles sur le site « d'Ecouvres » ne l'ont presque pas été.* M<sup>elle</sup> Deville signale qu'il s'agissait de la première campagne de souscription sur la Souleuvre et que ce sont plus de 25 exploitants qui se sont engagés dans la démarche Natura 2000, pour une surface totale du site d'environ

*D'autres exploitants demandent si les MAET peuvent concerner des parcelles de labour.* M<sup>elle</sup> Deville répond que dans un projet agroenvironnemental, il est possible de préparer 2 MAE différentes par type de couvert : 2 MAE pour les prairies, 2 pour les labours, 2 pour les prairies naturelles d'intérêt européen, 2 pour les haies, 2 pour les mares, etc... Donc, même si toutes les terres d'un exploitant sont en labour, il peut participer à la création de MAE pour ce type de surface.

*Des questions sont alors posées au sujet des montants des indemnités.* M<sup>elle</sup> Deville expose à titre d'exemple la MAE « Gestion extensive des prairies avec

4000ha : tout le budget demandé en CRAE a été utilisé. Par contre, ce sont surtout les mesures Herbe avec chargement et fertilisation limités qui ont été souscrits. M. Biéro ajoute que sur le site « d'Ecouves », les MAE ont été peu signées du fait d'un niveau d'ambition probablement trop élevé. M<sup>elle</sup> Deville signale que ce niveau d'ambition sera choisi en groupe de travail et que ce sera bien le choix des exploitants qui sera retranscrit dans le projet agro-environnemental. *Un exploitant relève alors le fait qu'ils vont choisir eux-mêmes leurs propres contraintes.* M<sup>elle</sup> Deville répond que le niveau d'ambition choisi sera, en effet, de leur ressort et que, en définitive, l'engagement de chacun restera volontaire. *D'autres exploitants soulignent le manque de reconnaissance de leur travail, de la valeur sous-estimée de leur production, ils ajoutent qu'ils souhaiteraient leur travail payé plutôt qu'indemnisé sur des efforts pour l'environnement, qu'ils font parfois déjà.* M<sup>elle</sup> Deville note que ces demandes sont souvent évoquées mais que son travail ne peut s'exercer qu'au sujet de Natura 2000 et des propositions qui en découlent, mais pas de politique agricole à plus grande échelle. M. Biéro avance que cette indemnité correspond aussi à l'entretien que les exploitants font du site (tant au point de vue paysage, qualité de vie et biodiversité comme évoqué lors de la réunion) et qui n'est pas rétribué d'ordinaire.

Les groupes de travail se concluent sur l'intérêt de s'être réunis, pour dissiper les idées sur Natura 2000 et se créer des opportunités de travailler ensemble. Les prochaines réunions permettront de concrétiser ce travail avec la construction de MAE adaptées à la biodiversité du site et à ses agriculteurs. M<sup>elle</sup> Deville clôture les réunions en remerciant tous les participants de leur implication.